

572

Domaine public

Vingt ans après

Deux sièges à repourvoir au Conseil d'Etat vaudois, après les démissions successives du socialiste André Gavillet et du radical Edouard Debétaz.

Pas moyen d'échapper aux concours de pronostics ouverts dès l'annonce du départ du chef du Département des finances et de celui du Département AIC, Agriculture, Industrie et Commerce. En fait, les noms de tous les candidats aux successions seront définitivement connus fin janvier, après les congrès des formations politiques en cause.

Aujourd'hui, il y a plus intéressant et plus significatif que la valse des noms et qualités des «papables».

A en juger par les intentions affichées par les uns et les autres, il y va de l'avenir de la formule gouvernementale actuelle qui associe au sein de l'Exécutif cantonal les représentants des quatre plus grands partis du Grand Conseil, soit trois radicaux (67 députés après les élections législatives de 1978), un libéral (36), un PAI/UDC (14) et deux socialistes (61), ni les communistes du POP (11), ni les écologistes du GPE (4), ni les démocrates-chrétiens (7) n'ayant droit à un siège.

Cette formule date d'il y a près de vingt ans, plus précisément des élections de 1962 (année de l'entrée au gouvernement d'un membre du PAI/UDC, les socialistes y ayant fait leur apparition dès 1942). Depuis cette époque, l'entente des droites — radicaux, libéraux, PAI/UDC et chrétiens-sociaux — bientôt présentée comme telle aux électeurs sur une liste compacte, tout en faisant obstacle aux appétits socialistes, ne conteste pas le principe d'une double représentation de la gauche modérée.

Coexistence figée à défaut d'être toujours pacifi-

que, sous le signe d'une reproduction plus ou moins fidèle à l'Exécutif des principaux courants politiques du pays. On était même allé si loin dans ce sens que pendant la législature 1975-1979, au Conseil des Etats, un socialiste remplaçait un libéral aux côtés de l'inévitable radical: le corps électoral se faisait à cet exercice d'équilibre entre la droite et la gauche.

Premier accroc. Sous le signe de la «voix unique», les libéraux revendiquent l'an dernier le siège occupé par la gauche au Conseil des Etats et ils le décrochent, l'entente des droites ayant imposé là sa loi majoritaire.

Les élections partielles au Conseil d'Etat fourniront l'occasion d'un nouvel accroc. Si radicaux et socialistes ont manifesté leur intention de repourvoir le siège laissé vacant par leur représentant,

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

Bonnes fêtes

Les fêtes de fin d'année nous imposent d'espacer la publication de «Domaine Public». Nos lecteurs et abonnés voudront bien nous en excuser.

Nous ne perdrons cependant pas le contact jusqu'au début de l'année prochaine. Malgré les difficultés, nous comptons vous faire parvenir «Domaine Public» N° 573 le mardi 30 décembre prochain (parution légèrement avancée dans la semaine pour les besoins de la cause).

La reprise: «Domaine Public» 574 qui sortira de presse jeudi 8 janvier 1981.

PS. Merci à tous ceux et toutes celles qui ont déjà renouvelé leur bail avec DP pour 1981... et merci à tous les autres abonnés de nous faire signe le plus rapidement possible! Bonnes fêtes.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 572 18 décembre 1980
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliand
Yvette Jaggi

Vingt ans après

voici les libéraux qui eux aussi se mettent sur les rangs: on doute que ce soit pour contester le «droit» des radicaux à un troisième conseiller, c'est donc qu'ils comptent utiliser la force de l'entente des droites, si les électeurs et électrices le permettent, pour réduire les socialistes à la portion congrue. La formule de 1962 aurait vécu.

Les radicaux se prêteront-ils à une telle entreprise? L'accord des droites sera-t-il explicite pour laisser la voie libre aux libéraux, et dans ce cas quelle sera l'attitude des deux partenaires de moindre importance numérique, PAI/UDC et démocrates-chrétiens, toujours plus minoritaires à l'ombre de leurs parrains de l'Entente? En tout cas, la vocation des radicaux de gouverner «au centre» aurait du plomb dans l'aile et se marquerait bien sûr, tou-

jours plus visible, l'empreinte libérale, raidissement conservateur tous azimuts, des coups de boutoir portés à l'aménagement du territoire à l'essor du KIS et autres concessions au maintien de l'ordre, comme garantie de la pérennité des privilèges (à preuve, la marque du libéral Reymond aux Conseils des Etats). Redoutable échéance pour la formation politique de MM. Delamuraz, Cevey, Martin, Liron et consorts.

Les échéances sont peut-être trop rapprochées pour que les droites accordent vraiment leurs violons et en viennent à faire liste commune. De toute manière, le jalon sera posé pour 1982, année du renouvellement complet du Conseil d'Etat. A tout le moins, l'élection de mars prochain servira de répétition générale. Battus ou non, les libéraux auront pris soin d'accréditer leurs ambitions. Et si les radicaux laissent faire cette fois-ci, comment l'Entente résistera-t-elle dans un an à la pression libérale? Il restera aux électrices et aux électeurs à s'y retrouver dans cette arithmétique des influences.

COURRIER

La véritable douleur des dentistes

Notre petit article sur «la douleur des dentistes» (DP 570) a été jugé «faiblot et mesquin» par le Dr Bernard Terrier de Porrentruy, qui nous reproche d'avoir parlé seulement de notes d'honoraires. Notre lecteur oublie que, sur la soixantaine de questions posées par l'Institut Scope, une seule a donné lieu à des réponses nettement différenciées selon la région linguistique de domicile des personnes interrogées; et c'est justement la question sur les notes d'honoraires, que les Romands estiment relativement plus salées. Cette particularité n'a d'ailleurs pas échappé au commentateur des résultats du sondage Scope, effectué à la demande de la Société suisse d'odontostomatologie (SSO). Et puisque le Dr Terrier nous reproche de ne pas

avoir parlé de prophylaxie, rappelons que cette prévention tient tellement à cœur à la SSO que cette dernière refuse le projet de révision partielle de la LAMA, comme elle rejette toute assurance «à l'allemande», qui rembourse les frais de soins au lieu de récompenser les mesures préventives, dont l'efficacité est largement démontrée en médecine dentaire.

Pour plus de clarté, voici les thèses de la SSO en matière de politique de la santé:

1. Faire une politique de la santé — pas de la maladie!
2. La prophylaxie permet de prévenir les principales affections dentaires et paradentaires.
3. La prophylaxie est désormais accessible à tout Suisse, indépendamment de son âge et de sa situation de revenu; elle seule permet de réelles économies en médecine dentaire.
4. Le sens des responsabilités et la volonté de chacun de faire quelque chose pour sa propre santé

jouent un rôle déterminant. Il faut donc encourager de telles initiatives dans tous les secteurs de la médecine, y compris pour les maladies de civilisations ou les affections dues à l'environnement.

5. Une assurance dentaire qui se veut moderne doit promouvoir la santé, et donc mettre l'accent sur la prophylaxie. Les systèmes d'assurance qui remboursent les frais dus à des risques évitables provoquent l'explosion des coûts, nuisent à la santé dentaire et sont donc à écarter.

6. La SSO ne peut collaborer qu'à une assurance tendant à encourager la santé.

Voilà de quoi relancer les «caisses de santé» et autres systèmes de bonus/malus, du moins pour les maladies en grande partie évitables par l'éducation à la santé et une bonne hygiène de vie.

¹ Traduction DP à partir de «Swiss Dent» n° 6/1980, p. 26.

UNE DENT CONTRE GIL STAUFFER

De Guy des Cars au Dr Béguin

Concerne: sucre complet Sucanat (DP 569, point de vue de Gil Stauffer en PS.).

L'amitié de Gil Stauffer semble indéfectible et c'est d'un côté admirable. Mais la passion est à l'opposé de la science, et cela risque de faire tort.

A qui croirait qu'un produit comportant 75 à 80% de saccharose (responsable de 90% au moins de la carie) puisse être bénéfique pour les dents, c'est très nocif.

Cela fait même tort à Gil Stauffer, qui en perd son humour et son jugement. Une première fois, il admet dans une gentille lettre à moi-même qu'il a dit des âneries en prétendant qu'un brave homme comme le Dr Béguin ne peut se tromper scientifiquement.

A présent, l'anticonformiste fait appel à un proverbe et au fait que si plusieurs publications sur un sujet sont éditées, de préférence à l'étranger, il y a

du moins forte présomption de l'exactitude de la chose!

A ce taux-là, lorsque le plâtrier-peintre Hitler était soutenu dans tant de pays (cf. la presse d'alors), il y aurait eu lieu de s'indigner que l'Autriche d'avant l'Anschluss lui fit un tir de barrage (malheureusement figuré). Pour rester dans l'édition, pourquoi la France critique réserve-t-elle un accueil aussi mitigé aux romans de Guy des Cars? Leur tirage et leurs traductions surtout devraient répondre de leur qualité? Le journaliste d'opinion me pardonnera sans doute de me placer sur le plan politique et celui des lettres à la manière subjective qu'il utilise pour parler de dentisterie scientifique.

Restant à votre disposition pour aborder le problème de façon objective lorsque votre collaborateur le désirera, je vous adresse mes civilités empressées.

R. C. méd.-dentiste

PS. Si M. Gil Stauffer désire des centaines de références de publication sur les produits qui «intéressent» — surtout les journalistes et le grand public — et ne valent rien, qu'il me procure un archiviste et une secrétaire!

BROWN SUGAR BLUES

On peut causer statistiques, biochimie, expériences corrélables ou pas. On peut discuter des tests sur les rats et les hommes, de la prévention, de la non-prévention et de douzaines d'autres choses fort intéressantes mais pas toujours très limpides.

Une question, une seule, en fin de compte, domine toutes les autres: et pourquoi donc le sucre (ou le pain) ne devrait-il pas être naturel et complet?

Je ne vois vraiment pas plus de raisons de raffiner et blanchir le sucre que d'injecter des hormones aux veaux.

De raisons autres que financières, évidemment.

Cordialement.

G. S.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le paradoxe roumain

Les communistes, vous connaissez, le péril rouge? Eh bien — c'est déjà quelque chose — sans risque de se tromper que les dix-huit ou vingt millions de communistes roumains sont morts et enterrés! En tout cas, le plus grand nombre d'entre eux. Ça fait tout de même un gros souci de moins.

D'où je tiens mon renseignement? De l'*Atout* (N° 23 / 1980), «Bulletin de l'Association pour une libre information». Non, ça n'est pas un gag — d'ailleurs, comme le dit très bien mon grand ami Maître Manuel, DP est rasant, et moi-même, je ne suis drôle que tout à fait sans le vouloir.

Parlant du *paradoxe roumain!*, l'*Atout* écrit: «... le salaire moyen d'un Roumain atteint 2000 dollars par an, soit fr. 3200.—, ce qui représente fr. suisses 270.— par mois. Comme le salaire moyen suisse se situe au-dessus de fr. suisses 2500.— par mois, il est possible de constater que celui qui travaille en Suisse (...) gagne près de neuf fois plus que celui qui travaille en Roumanie.»

Comptons fr. 70.— pour la chambre (je vous laisse dresser la liste des chambres à fr. 70.—, aujourd'hui); comptons 20 francs pour les divers impôts, frais médicaux, habillement — avec la mode du top-less chez les dames, on réalise tout de même de grosses économies!); rien pour les transports — «ils» n'ont qu'à aller à pied — reste fr. 180.— pour la nourriture. Soit six francs par jour, de quoi se payer un petit repas (là encore, je vous laisse le soin de dresser la liste des «plats du jour» à moins de fr. 7.50)... Je le disais bien: à l'heure actuelle, les Roumains sont tous morts de faim, ou du moins de malnutrition.

Ou bien alors, si vous refusez ma manière de compter (c'est probablement ce que ces MM. de l'*Atout* font — dont les communiqués sont nettement mieux accueillis par la «NZZ» que ceux du Groupe d'Oltén), vous devez admettre que «nos» ouvriers sont des salauds.

Quoi! Voilà des gens qui gagnent neuf fois plus que leurs camarades roumains? Et ils trouvent encore moyen de se plaindre?

Ici, une autre petite question se pose, mais la poser, c'est y répondre: les *patrons* de chez nous, qui payent leurs ouvriers-employés, etc. neuf fois plus que l'Etat roumain ne paie les siens, sont tous ruinés depuis longtemps — tous morts de faim. Et personne ne proteste?!!

Parvenu à ce point de mes réflexions, je me suis dit que j'allais m'abonner et envoyer de l'argent (l'*Atout* demandait une obole pour étendre ses modestes activités). Une chose m'a retenu: l'*orthographe* de la lettre d'accompagnement signée Eibel et Schneiter (j'en demande pardon aux camarades de DP, qui m'ont fait observer que j'attribuais trop d'importance à l'orthographe, qui est une institution nettement répressive). On a ses préjugés: «... certains milieux *soit-disant* bourgeois...»

«... l'*interviationisme* de l'Etat...»

«Les coûts de l'*insertions*...»

«Il en résulte entre *autre*...» (Comment mettre quoi que ce soit *entre* une seule chose?)

C'est pas qu'on soit contre les Suisses allemands, mais tout de même: avec les centaines de milliers de francs dont il dispose, l'*Atout* pourrait se payer une secrétaire parlant et écrivant le français... Suffirait de la payer convenablement? **J. C.**

LA CEINTURE QUI DIVISE

Il est notoire que sur la question de la ceinture de sécurité les Suisses sont profondément divisés. Certains d'entre eux le sont jusqu'en eux-mêmes, tels le syndic radical de Lausanne Jean-Pascal Delamuraz et le conseiller d'Etat valaisan Guy Genoud qui ont figuré à la fois sur les listes du Comité d'action en faveur du port de la ceinture de sécurité et du Comité référendaire contre le port obligatoire de la ceinture de sécurité.

On ne sait jamais: avec les chaos de la politique il vaut mieux s'attacher!

Y. J.

Santé: subventions ou rentes de situation

Les subventions fédérales seront rognées de 10%. Compression des dépenses oblige? Voir. Pas question de contester la nécessité d'une gestion économe: il serait irresponsable de vivre au-dessus de ses moyens. Mais «faire des économies» dans le budget fédéral, c'est bien souvent, au-delà des coupes sombres, se contenter de transferts de charges, que ce soit sur les citoyens consommateurs ou sur les cantons. Pratiquer des baisses linéaires dans toutes les subventions, cela relève d'une gestion étriquée de la (prétendue) pénurie. Ce n'est pas de la politique. Ni des économies finalement. A moins que la politique ne consiste à transférer «ailleurs» les charges pour organiser autrement l'économie? Fil conducteur, pour certains de moins en moins masqué: moins d'Etat par la stratégie des caisses vides et davantage de «marché». Avec toutes les inégalités que cela suppose, la liberté de quelques-uns se gagnant sur le dos de tous les autres. Ces prémisses ne sont plus à démontrer dans ces colonnes. Mais voyons tout de même, dans un cas tout à fait concret, la santé, l'application des belles théories d'allure néo-libérale!

Que n'avons-nous entendu ces petites phrases lancées sur le ton un peu méprisant et condescendant de rigueur: «10% des quelque 800 millions de subventions à l'assurance-maladie, cela ne représente finalement qu'une quinzaine de francs par assuré! La belle affaire! Pas de quoi en faire un drame si c'est pour la bonne cause, l'assainissement du ménage fédéral!»

Finalement, après débats et marchandages, ledit abattement sur les subventions à l'assurance-

maladie n'est plus que de 5%. Soit environ sept à huit francs par assuré, en admettant que le calcul ait un sens. Et de nouveau, dans les milieux autorisés: «Beaucoup de bruit et de démagogie pour pas grand-chose.»

Evidemment, la coupe linéaire pour chaque assuré, c'est aussi inapproprié que l'arrosage indistinct. Passerait encore si on ne connaissait pas la situation; mais on sait bien que dans le désordre de l'assurance-maladie sociale (vous avez dit «sociale»?), l'iniquité règne.

Finalement, pour comprendre combien est factice la volonté d'«économies» qui se traduit par une diminution des subventions, il faut voir quel est le système que lesdites subventions contribuent à fortifier.

Il faut poser la question triviale: à quoi servent les subventions à l'assurance-maladie? On répondra: en priorité à diminuer les cotisations des assurés! Nous ajouterons: à entretenir un système où s'approvisionnent largement le commerce et l'industrie.

Considérons les dépenses médico-pharmaceutiques et tentons de dégager une interprétation des effets indirects des subventions fédérales à l'assurance-maladie «sociale»!

3,5 MILLIARDS EN JEU

L'enjeu économique n'est de loin pas négligeable: au total, en 1978, les dépenses des caisses-maladies sont d'environ 3,5 milliards de francs pour l'assurance de base des frais médico-pharmaceutiques. Ci-dessous, la répartition (en %) par secteurs de frais, avec et sans frais d'administration (ces derniers, apparaissant séparément au bas de la colonne «ensemble», sont calculés à partir des dépenses globales des caisses, y compris les indemnités journalières, tuberculose, invalides, primes de réassurance, etc.):

	Prestations	Ensemble
Soins médicaux	41,3	38,2
Chiropratique	0,5	0,5
Médicaments	21,0	19,4
Autres	1,6	1,5
Traitements ambulatoires	64,4	59,6
Frais hospitaliers	35,6	32,9
Ensemble prestations	100	92,5
Frais administration	—	7,5
Ensemble		100

Pour cette même année 1978 et pour les seules subventions fédérales à l'assurance-maladie, les montants des sommes concédées par l'Etat, par la collectivité, pour abaisser les cotisations, ont été en fait redistribués de la manière suivante sous forme de soutiens indirects (montants volontairement arrondis):

Subventions indirectes à	Prestations	Ensemble
Médecins (honoraires)	360	330
Pharmaciens	90	85
Industrie pharmaceutique	90	85
Système hospitalier	310	390
Autres	20	15
Administration des caisses	—	65
Total	870	870

Il s'agit bien de subventions indirectes! Lorsqu'on parle de:

— 360 millions pour les soins médicaux, c'est bien les honoraires des médecins qui sont en point de mire;

— 180 millions pour les médicaments délivrés par les pharmacies sur ordonnance, c'est bien l'industrie pharmaceutique (pour moitié) et les intermédiaires et pharmaciens (l'autre moitié) qui en bénéficient en fin de compte;

— 310 millions, c'est bien une prime à l'hospitalo-centrisme dont on voit assez les dégâts depuis des années.

A SUIVRE

Fabriquer une crise du logement

Les associations d'habitants des différents quartiers occupent des logements vides, l'objectif est d'attirer l'attention de l'opinion publique et des autorités sur le millier d'appartements inoccupés en ville de Genève — la plupart dans des immeubles anciens, donc à bas loyer — alors même que chacun s'accorde à constater l'existence d'une nouvelle crise du logement.

Une crise du logement ne tombe pas du ciel, surtout quand elle ne correspond pas à une brusque augmentation de la population; elle est le résultat d'une série de comportements, de calculs économiques guidés par l'intérêt. Geler des appartements, c'est restreindre l'offre de logements et favoriser une pression à la hausse sur le prix des loyers. S'abstenir d'en construire conduit au même résultat et dans ce domaine — les chiffres sont clairs — pouvoirs publics et promoteurs privés se donnent la main.

LOGEMENTS CONSTRUITS ET MIS EN CHANTIER: GENÈVE 1976-1980

	Par les pouvoirs publics	Avec l'aide des pouvoirs publics	Sans l'aide des pouvoirs publics		Total
			Plan financier contrôlé	Plan financier libre	
CONSTRUITS					
1976	151	1391	508	361	2411
1977	105	1740	626	367	2838
1978	358	1439	350	540	2687
1979	198	1477	43	570	2288
1980 (9 mois)	70	527	151	517	1265
MIS EN CHANTIER					
1976	65	1909	437	395	2802
1977	17	1612	12	440	2081
1978	70	766	254	744	1834
1979	2	625	412	788	1827
1980 (9 mois)	89	381	174	814	1458

Ce n'est pas tout. Depuis deux ou trois ans, la mode est à la rénovation. Si de beaux ensembles architecturaux ont pu ainsi subsister, ce n'est pas toujours au bénéfice des locataires; on a donné dans le prestige, duplex et mansardage à gogo. Résultat — c'est un exemple — plus de 2000 francs par mois le 4 pièces + cuisine, ou alors l'appartement au plus offrant.

L'IDÉE DU CONSEILLER

Parlons encore d'autres appartements vides, ceux des beaux quartiers dans les immeubles résidentiels, pied-à-terre pour étrangers fortunés qui ont fait là un placement sûr. Ajoutons-y les nombreux logements affectés, sans autorisation ou avec autorisation trop facilement accordée, à des activités commerciales, alors que des bureaux vides et neufs se comptent par milliers à Genève.

Voilà un faisceau d'éléments qui constituent un beau jour une crise du logement. Si vous y ajoutez le fait que le conseiller d'Etat responsable du logement ne brille pas par son imagination — sa grande

idée, l'allocation-logement ou aide à la personne consiste à faire payer par le contribuable les aberrations du marché immobilier — et que le Grand Conseil fait traîner en longueur la concrétisation de l'initiative socialiste pour la protection de l'habitat, vous comprendrez que le sort du locataire genevois n'est pas rose.

PS. Nous ne dirons rien des plaisantins de la Fédération romande immobilière qui s'inquiètent parce que le projet de nouvelle loi sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers ne prévoit plus la possibilité pour ces derniers d'acheter des HLM. Grave menace pour le logement «social»!

PÉNURIE? VOUS AVEZ DIT PÉNURIE?

A louer, affaire unique

Au cœur de COLOGNY, sur une parcelle arborisée de 20.000 m², vue imprenable sur lac, dans un cadre idyllique et de tranquillité absolue

maison de maître

de 18 pièces + dépendances 5-6 pièces pour intendan ou gardien. Convient particulièrement pour ambassade, délégation, représentation internationales ou autre, etc.

Disponible tout de suite ou à convenir.

Loyer mensuel: Fr. 35.000.-

Renseignements: Tél. 21 51 11

C.G.I.

Compagnie de Gérance Immobilière
11, rue Général-Dufour

3304

Et les charges?
(annonce parue ces jours-ci dans les bons quotidiens genevois)

Ruée sur les ondes

Au royaume des moyens de communications de masse, les fronts se modifient à une vitesse assez étonnante. Au gré du progrès technique, évidemment, mais également au rythme des fluctuations politiques et des mouvements financiers. Outre-Jura, on parle beaucoup du géant qui vient de naître, fusion de Matra et de Hachette, particulièrement bien armé pour le temps de la télévision par satellites notamment. En Suisse, hors les «affaires» qui captent pour un temps l'attention, les transformations, pour n'être pas moins importantes, se font plus discrètes. Il importe dans ces conditions de faire régulièrement le point «médiatis». Tout de suite, cette semaine, quelques points de repères qui devraient permettre de décrypter une certaine actualité.

Au 9 décembre, le bureau de M. Schlumpf, chef du Département fédéral des Télécommunications, des Transports et de l'Energie, était encombré par 72 demandes de concessions pour la diffusion de programmes radio et/ou télévision (sans compter les demandes concernant la radiodiffusion par câble). Evidemment impossible de donner la liste complète des demandes déposées; tout au plus quelques repères selon les principales caractéristiques.

Les demandeurs. Parmi les signataires des demandes de concession, on trouve aussi bien quelques sociétés anonymes (principalement des secteurs de l'édition et de la vente d'appareils radio-tv) que des associations et, surtout, des particuliers. Il n'est pas toujours possible de deviner au nom de qui ces derniers agissent, ou s'ils veulent saisir l'occasion de se passer l'envie de radio.

Les options. Sur le plan idéologique, peu de demandes qui annoncent la couleur. Il y a bien les églises (Emetteur protestant international et Familien-Radio), la FRTA (d'abord français, puis allemand) et quelques projets «alternatifs»: Alternatives Lokal Radio ZH, Radio Basilisk (dont Chr. Heeb voudrait faire «une plateforme pour les minorités»), mais c'est à peu près tout. Que veulent les deux promoteurs soleurois de «Radio Ombudsstelle», qui comptent donner une impulsion à la majorité silencieuse de ce pays? Et comment la section zurichoise de l'USAM envisage-t-elle de faire place sur les ondes aux petites et moyennes entreprises? Et quelles sont les intentions de l'organisation faïtière des radios-pirates, Free Radio Switzerland, qui a demandé coup sur coup huit concessions de radio locales, déposées par R. Hausin à Adliswil?

LA PUB, PRESQUE PARTOUT

Les sous. Nombre de demandes ne contiennent aucune indication quant au mode de financement de l'installation et de l'exploitation d'une éventuelle radio. La majorité envisagent la publicité comme ressource nécessaire¹, le plus souvent à titre subsidiaire pour le cas où les cotisations, contributions et autres dons ne suffiraient pas. Les temps d'antenne réservés à la publicité vont de quinze minutes par jour (Radio Uetli, des éditeurs zurichois) à dix minutes par heure d'émission (Radio Town and Country, qui compte répartir les éventuels bénéfices à des institutions de bienfaisance). A noter que la FRTA (Club Hofer) espère bénéficier d'une partie des taxes de concession destinées à la SSR, soit un montant de cinq à six millions par an.

Les lieux. Une seule demande vise l'octroi d'une concession pour la radiodiffusion par satellite (Telsat). Au reste, six demandes projettent la diffusion à l'échelle nationale (dont la FRTA, l'Emetteur

protestant international et la Fondation Dialogue); tous les autres se contentent du rayon local ou cantonal. L'agglomération zurichoise est évidemment la plus convoitée: une bonne vingtaine de radios locales espèrent l'arroser 18 à 24 heures par jour. Suivent les régions de Berne, du nord-ouest du pays et du reste de la Suisse alémanique. Deux demandes seulement intéressent des localités romandes: Radiocom voudrait arroser de 06.00 h. à 20.00 h. le canton de Genève avec des programmes d'information et de divertissements tandis que le commerçant A. Flück de Delémont pense surtout à sa région.

Les programmes. Mieux vaut n'en point trop parler. Les propositions n'ont en tout cas rien d'exaltant: de la musique, et beaucoup de musique, et pas ce qu'il est convenu d'appeler de la belle musique. Décidément, R. Schawinsky et sa Radio 24 auront fait école.

Les chances. On les dit nulles, ou à peu près, ce qui revient au même. Les demandes d'octroi les plus sérieusement préparées émanent justement d'auteurs qui se prétendent davantage intéressés par le débat que par l'exploitation d'un studio. Ainsi, la Fondation Dialogue et Radio Uetli se contentent de prendre rang, avec un projet plus ou moins élaboré, réputé servir de «base de discussion». Au reste, beaucoup de dossiers à peine étoffés, et de représentations très approximatives; le Conseil fédéral surprendrait bien leurs auteurs s'il faisait droit à leur demande.

Et la gauche? Elle demeure absente — pour l'instant du moins. La droite sait pourquoi: la SSR est truffée de gauchistes.

¹ On sait que la question du financement par la publicité a divisé la commission d'experts pour une conception globale des moyens d'information collective qui, après avoir dit «oui», est revenue sur sa prise de position. Ces hésitations ont provoqué le report de la décision définitive sur la formulation de la réglementation provisoire sur les radios et télévisions locales. L'ordonnance est attendue pour le début de l'année prochaine...

Payer «Blick» au vrai prix

A l'époque, pas très lointaine, où les journaux étaient meilleur marché, «Publicitas», au hasard d'une brochure de présentation de ses services, détaillait les coûts du journal sous le titre «Le lecteur du journal reçoit pour 50 centimes un produit qui peut coûter jusqu'à cinq fois autant». La démonstration s'appuyait sur un tableau des recettes: la vente au numéro et les abonnements (1) et la vente de l'espace publicitaire (2). Voici ces chiffres:

	1	2
1950	45 %	55 %
1960	38 %	62 %
1965	31 %	69 %
1971	23,44 %	76,56 %

Depuis lors, la tendance ne s'est pas modifiée sensiblement et pour quatre grands quotidiens allemands ayant affirmé leur partie publicitaire à

Publicitas, la proportion tirée des indications chiffrées publiées dans le numéro de décembre de «Bilanz» indique une part de la publicité voisine de 72%. A noter que pour d'autres journaux cette proportion se monte à 74%, voire 78% («Tages Anzeiger»).

Exception remarquable, toujours en se fondant sur les données de «Bilanz»: les lecteurs de «Blick» et de l'hebdomadaire dominical «Blick am Sonntag» sont les seuls à payer le 63% des frais de publication de leur journal, les annonceurs supportant le solde de 37%. A noter que le nombre de pages rédactionnelles de ces journaux «à sensation» est supérieur à celui des pages publicitaires, ce qui est loin d'être le cas pour d'autres importants journaux!

N'est-il pas étrange que les journaux considérés de haut par «l'élite» soient ceux qui sont payés à un prix proche du juste prix par les lecteurs? On pourrait même supposer que le risque de perte d'annonceurs est moins grand pour la maison Ringier que pour le «Tages Anzeiger», la «Neue Zürcher Zeitung» et bien d'autres journaux.

Un quotidien ne s'improvise pas

L'enthousiasme et une bonne équipe rédactionnelle, autant de conditions indispensables mais pas suffisantes pour le lancement d'un quotidien viable. Les Lucernois viennent d'en faire la douloureuse expérience et cela a l'air difficile à accepter pour les principaux intéressés, souscripteurs et journalistes. Dans l'élan du moment, on avait peut-être sous-estimé le poids des lois du marché publicitaire; on avait négligé l'infrastructure, le financement à moyen terme de l'expérience et l'importance du temps de préparation dans le lancement de tout nouveau produit (et en particulier s'il s'agit de presse).

L'équation lucernoise: un marché très étroit, même étendu à l'ensemble de la Suisse centrale (un quotidien socialiste a disparu dans cette région il y a quelques années et certains prétendent que trois quotidiens, c'est encore trop); peu d'argent à disposition — environ un demi-million; 15 000 abonnés, certes, mais 65% d'entre eux n'avaient pris qu'un engagement de six mois; une vague de sympathie dans toute la Suisse, mais destinée à retomber rapidement eu égard au caractère régional de l'entreprise; une concurrence locale très vive, mais pas tout à fait assez aigre pour que l'éditeur (démocrate-chrétien) du «Vaterland» se lance franchement à l'assaut de la forteresse Ringier («LNN») et renonce à songer en priorité à ses propres intérêts.

Cette tentative avortée de création d'un nouveau

journal, si méritoire et intéressante qu'elle ait été (prise en charge de l'opération par les journalistes eux-mêmes) nous remet en mémoire, bien sûr, d'autres échecs plus ou moins récents: la «Neue Presse», la restructuration de «Tat» tentant dans une certaine mesure de s'implanter sur le terrain réservé à «Blick», la création d'un groupe «AZ» en Suisse alémanique pour relancer la presse socialiste, en Valais la guérilla contre le «Nouvelliste» — passage du «Confédéré» au quotidien, apparition du «Journal du Valais», la création d'un quotidien lausannois du soir «Lausanne-Soir». Dans certains cas, la puissance financière ne manquait pas aux parrains («Tat», «Neue Presse»); dans d'autres cas, le soutien politique paraissait acquis («NRL», tentatives valaisannes) mais se révéla rapidement insuffisant. La question se pose dès lors: est-il encore possible de créer un nouveau quotidien en Suisse? et à quel prix? La réponse, le Parti socialiste suisse la détient-il, lui qui l'autre jour à Genève, dans la fièvre de son congrès annuel, décidait de remettre l'ouvrage sur le métier et de réenvisager, d'entente avec les syndicats, la création d'un journal de gauche digne de ce nom?

L'HONNEUR DU JURA

Voilà une erreur regrettable que nous nous empressons de corriger, avec toutes nos excuses aux Jurassiennes et aux Jurassiens. Nous écrivons (DP 570), que le canton de Vaud était le premier à reconnaître constitutionnellement que «les hommes et les femmes sont égaux en droit». Cette petite phrase nous a valu les rectifications immédiates d'ami(e)s de Bassecourt, Courtedoux ou Delémont qui nous rappellent à juste titre que la Constitution jurassienne stipule précisément à son article 6 que «les hommes et les femmes sont égaux en droit» (adoption à l'unanimité par l'Assemblée constituante le 3 février 1977 et par le peuple le 20 mars 1977). Dont acte.

GENÈVE

Candidat partiel et élection partielle

Défaite du candidat socialiste Christian Grobet face au chef de la clinique de neurochirurgie de l'hôpital cantonal, Aloys Werner, réputé «hors parti», pour la succession de Willy Donzé, chef du Département genevois de la Prévoyance sociale et de la Santé publique. Qui l'avait prévu?

Aujourd'hui, toutes les analyses sont bonnes pour expliquer la «surprise»: motivation défaillante des électeurs de gauche pour un combat qui semblait «gagné d'avance», campagne publicitaire massive et habile en faveur du professeur, mobilisation de la droite face à un socialiste «doctrinaire», succès d'un homme peu marqué par les jeux politiques, vague de fond de droite, etc. Chacun y prendra ce qui lui conviendra.

En provoquant une élection partielle, le parti socialiste s'attendait manifestement à ce que lui soit confirmé aisément son droit à un deuxième siège au Conseil d'Etat. Et de fait, hors le baroud de Vigilance, aucun parti bourgeois ne s'est senti assez fort pour contester ouvertement les prétentions de la gauche. A malin malin et demi: ce fut l'apparition de cette candidature sans étiquette nettement partisane, mais parée de toutes les vertus bourgeoises.

Toutes les conditions étaient réunies pour que les caractéristiques très particulières d'une élection partielle modifient les données et rendent l'affrontement beaucoup moins inégal qu'il n'y pouvait paraître au premier abord; en fait, rapidement l'avantage socialiste allait fondre, à mesure que l'attention se polarisait sur le choc des personnes et que s'estompait d'autant la légitimité des espoirs de gauche fondés sur le respect d'une certaine proportionnalité des forces au Conseil d'Etat. Pour ce combat des chefs, la propagande bourgeoise, milieux immobiliers en tête, retrouvait, pour flétrir Christian Grobet, ses leitmotiv favoris, polis par des années d'usage, tandis que les options d'Aloys

Werner, nageaient dans un flou artistique soigneusement entretenu. En l'absence de tout débat de fond, la voie était libre pour le matraquage publicitaire.

Le choc de la surprise passé, demeurera le véritable défi de la candidature Werner, celui d'un technicien, revendiquant hautement sa spécialisation et ses centres d'intérêts exclusifs, ne sollicitant les suffrages que dans la perspective de l'accomplissement de sa tâche à la Santé publique (quid de la Prévoyance sociale?), et finalement appelé à participer bon gré mal gré à la gestion collégiale d'une collectivité, à prendre sa part des décisions gouvernementales bien au-delà de ses spécialités.

Une candidature partielle pour une élection partielle: la caution libérale à une telle opération, dévalorisant le contrôle politique sur la gestion publique, atteint de plein fouet le fonctionnement de nos institutions démocratiques.

Le peuple a pourtant choisi, dira-t-on. Certes, et inutile de se lamenter: on ne change pas le peuple qui n'a pas fait le bon choix... Mais au Conseil

d'Etat genevois, il est encore temps de corriger le tir et d'empêcher les libéraux de jouer les apprentis sorciers. Jacques Vernet, dit-on, guettait le siège de Willy Donzé... alors, Aloys Werner aux Travaux Publics!

A SUIVRE

Retombées de la communication de masse: la multiplication des matraquages «multi-médias», ces émissions de TV qui donnent naissance à des magazines, créés pour profiter de l'audience du petit écran, ces bouquins vite faits et lancés sur la popularité de tel ou tel animateur de la TV, ces séries qui envahissent les vitrines des libraires et qui ne sont que la retranscription de feuilletons radio-phoniques (Bellemare and Co.). Et voici maintenant les journaux «bi-médias», tel ce «Journal des cadres» lancé en novembre à la fois par Europe 1 et le bi-mensuel «L'Expansion», et calculé sur mesure pour rabattre la publicité (offres d'emploi) visée.

NOTES DE LECTURE

Paysans aujourd'hui en Suisse

Si aujourd'hui une partie de la jeunesse bouge, il y a fort à parier que demain ce sont les paysans qui manifesteront leur mauvaise humeur. Revenu paritaire toujours promis, jamais atteint; subventions fédérales qui enrichissent surtout les riches, course à la productivité perdue d'avance pour les petites et moyennes exploitations, lutte pour la terre cultivable grignotée chaque jour par les villes, les routes et les industries.

Les données du monde paysan suisse, Claude Quartier, directeur du Service vaudois de vulgarisation agricole, les présente dans un ouvrage

qui se lit comme une épopée, «Paysans aujourd'hui en Suisse»¹. Tout y est: statistiques, graphiques, revenus, productions animales et végétales (savez-vous reconnaître un épi de seigle, de blé, d'avoine, d'orge?), politique agricole; mais aussi le fonctionnement de l'entreprise et la structure des marchés; et surtout une approche toute empreinte de sympathie pour les gens de la terre.

Des faits clairement exposés, des solutions et des critiques esquissées, un humour délicat, poétique même qui révèle un auteur à la fois compétent et proche des gens dont il parle. Avec Quartier on est loin du snobisme du retour à la terre.

J.-D. D.

¹ Editions Vie Art Cité/Payot, Lausanne.